



*" Les Sapeurs Pompiers et leurs Amis "*  
**ENCOURAGEMENT DU DEVOUEMENT**  
*" et du Bénévolat "*

Association affiliée à la  
FEDERATION FRANCAISE  
de l' ENCOURAGEMENT du DEVOUEMENT et du BENEVOLAT  
Déclaration du 25 Juin 1990 - N° 90.7084 - J.O. du 1er Août 1990  
Modification du 11 Juin 2007 - N° 0771015295- J.O. du 23 Juin 2007  
N° SIREN 488 659 350 N° SIRET 488 659 350 00026  
**Siège Social** : Hôtel de Ville 2 place de la Mairie 77100 MEAUX  
**Administratif** : 26 rue Saint Jean 77470 TRILPORT  
Reconnue d'intérêt général.

**Cher (e) sociétaire et ami (e).**

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration sont heureux de vous informer de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre Association.

**Dimanche 26 Avril 2026**

**Salle des Fêtes**

Espace Claude Maurice 10 rue du 5 septembre 1914

Saint Souplets 77165

**ORDRE DU JOUR :**

10h30 : Le mot de Bienvenue

: Rapport moral de la Secrétaire.

: Compte-rendu financier du Trésorier.

: Election des candidats aux postes d'Administrateurs. \*

: Résultat des votes.

: Questions diverses.

12h30 : Vin d'Honneur

13h00 : Déjeuner Officiel servi à tous les Adhérents ayant retenu leurs repas.

Nous comptons sur votre présence, ainsi que celle de votre famille, et de vos Amis, afin d'honorer et de maintenir le Prestige de notre Association.

\*La candidature d'un membre Actif au poste d'Administrateur doit être adressée avant le 17 avril 2026, au Président :

**Raymond Caron résidence Le Tellier 101 rue de Stalingrad 78500 Sartrouville.**

Sont renouvelables pour 2026

Monsieur Michel Brenet, Monsieur Caron Raymond, Monsieur Vaudin Bernard

En cas de changement d'adresse, je vous demande de penser à nous prévenir. Cela ne coûte pas cher et nous facilite la tâche.

**Amis, n'oubliez pas de régler votre cotisation :**

- 25 euros pour les membres Actifs et Honoraires,
- 45 euros pour les Associations ou Amicales,
- Plafond non limité pour les Membres Bienfaiteurs.

N.B : Vous pouvez acquitter le montant de votre cotisation en même temps que votre repas, ou séparément, si vous n'assistez pas à l'A.G. Dans ce cas, le bureau, vous retournera le timbre à apposer sur votre carte ainsi que le reçu à joindre à votre déclaration d'impôts (merci de joindre une enveloppe timbrée).

***Etre Membre de l'ENCOURAGEMENT du DEVOUEMENT est un honneur***

**REPAS du Dimanche 26 Avril 2026**

**Prix : 43 euros**

Vous pouvez retenir vos places jusqu'au 17 avril 2026. Après cette date, pour des raisons d'intendance, nous ne pourrions plus accepter de réservation.

Nous vous remercions de joindre le chèque au nom de : « E.D. Les Sapeurs pompiers et leurs Amis » - à adresser au Président :

**M. Raymond Caron résidence Le Tellier 101 rue de Stalingrad 78500 Sartrouville**

Bulletin de réservation pour le repas du **Dimanche 26 Avril 2026**

**Date limite d'inscription : 17 avril 2026**

-----

***ENCOURAGEMENT DU DEVOUEMENT***

***Et du bénévolat***

***"LES SAPEURS POMPIERS ET LEURS AMIS "***

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : ..... mail

Adresse : .....

Nombre de repas :	x 43 euros =	euros
Cotisation		euros
<b>Total</b>		<b>euros.</b>

Dans la mesure du possible, je souhaite être placé près de .....

**\_Si vous voulez laisser votre mail pour avoir la confirmation votre réservation**

---

***ENCOURAGEMENT DU DEVOUEMENT***

***et du bénévolat***

***" LES SAPEURS POMPIERS ET LEURS AMIS "***

**FORMULAIRE de POUVOIR**

(A renvoyer, si vous n'assistez pas à l'Assemblée Générale du 26 avril 2026)

Je soussigné (e) Monsieur, Madame ..... Prénom .....

Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du dimanche 26 avril 2026,

Donne pouvoir à M..... pour me représenter et prendre

Part en mon nom, à toute discussion, débat ou délibération, de voter pour moi à toutes les

Questions de l'ordre du jour.

Fait à ....., le .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)